

RESIDENCE DANS LE DOMAINE DES MUSIQUES DE CREATION APPEL A PROJET – AUBERGE DES VERGERS

BUTS ET PRINCIPES

L'Association Culturelle des Vergers est responsable de la gestion de la salle culturelle de l'Auberge des Vergers à Meyrin. Elle propose une saison culturelle qui se décline sur différents axes, mais avec une attention particulière portée sur les concerts de musiques actuelles.

En parallèle de son activité de production de concerts, l'Auberge des Vergers entend soutenir de manière plus importante la création locale en mettant au concours, pour l'année 2024, **quatre résidences artistiques dans le domaine des musiques de création**, tous styles confondus, **pour une durée de maximum une semaine (7 jours)**.

Ces résidences, incluant la mise à disposition de la salle et de sa technique, ainsi qu'un repas par jour, auront prévisionnellement lieu du :

- 1) *1er au 7 juillet*
- 2) *12 au 17 août*
Délai du dépôt des dossiers le 14 avril 2024
- 3) *21 au 27 octobre*
- 4) *9 au 15 décembre*
Délai du dépôt de dossiers le 2 juin 2024

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent se présenter les candidat-e-s qui remplissent les conditions suivantes :

- être âgé-e de plus de 18 ans (révolus) au moment de l'inscription
- être un-e acteur-actrice culturel-le ou un collectif actif-ive à Genève de manière professionnelle
- avoir un statut d'indépendant-e ou être constitué en association
- ne plus être inscrit-e dans une formation professionnelle au moment de l'inscription

Aucune condition de nationalité n'est requise.

La résidence ne peut pas être attribuée deux années de suite à la même personne ou collectif.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Les dossiers de candidatures doivent comporter les documents suivants :

- une lettre de motivation
- un descriptif détaillé du projet de résidence avec CV des principaux participant-e-s
- un budget et un plan de financement détaillés, incluant la rémunération de tous les participant-e-s
- un lien internet vers des enregistrements récents ou captations audiovisuelles
- la copie des pièces d'identité + attestations d'indépendant-e-s pour les personnes physiques
- les statuts + liste des membres du comité pour les associations
- Indication claire sur la/les semaines de résidences (1,2,3 et/ou 4) pour lesquels les candidats déposent leur dossier, en sachant qu'une seule résidence peut être attribuée à une postulation.

CRITERES DE SELECTION

- L'intérêt et la crédibilité du projet, en particulier de son contenu artistique.
- La faisabilité technique du projet, son adéquation avec les caractéristiques de la salle culturelle, d'une jauge de 100 personnes (descriptif technique en fin de document).
- La cohérence du budget et du plan de financement.

MONTANT ATTRIBUE

Le montant attribué est de **CHF 5'000.- maximum**.

DELAI ET DEPOT

Le dossier complet, rédigé en français, et comprenant tous les documents énumérés ci-dessus, doit être envoyé en format numérique (pdf) à l'adresse **culture[at]aubergedesvergers.ch**.

- Pour les résidences **1) et 2)** : au plus tard le **14 avril 2024**
- Pour les résidences **3) et 4)** : au plus tard le **2 juin 2024**

Seuls les dossiers complets seront étudiés par le jury.

JURY ET SELECTION

Un jury, composé de représentant-e-s de l'Association culturelle des Vergers et d'un ou deux expert-e-s externes, examinera les dossiers au cours des semaines qui suivent le délai de reddition. Le jury n'est pas tenu de justifier ses préavis. La décision finale sera communiquée par écrit aux candidat-e-s, dans les 6 semaines qui suivent la date du délai.

INFORMATIONS TECHNIQUES

Salle d'une capacité de 100 personnes, entièrement équipée en son, backline, lumière et vidéo. Fiche technique disponible sur demande à [culture\[at\]aubergedesvergers.ch](mailto:culture[at]aubergedesvergers.ch).

